

DÉLIBÉRATION N° 20190055 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ATOUT MONDE

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond a renouvelé lors du conseil municipal du 11 décembre 2017 la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Atout Monde. L'annexe n°1 de cette convention concerne la mise à disposition de locaux à l'association.

Il s'avère que l'association utilise de manière permanente un local complémentaire de stockage d'environ 90 m² dans la zone des ateliers en rez-de-chaussée du bâtiment, local non mentionné dans l'annexe n°1 de la convention d'objectifs et de moyens.

Il convient d'établir un avenant n°1 à la convention initiale afin de prendre en compte la totalité des locaux mis à disposition de l'association Atout Monde.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

Mme FREDIERE ne prenant pas part au vote,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens concernant Atout Monde,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD

